

PARIS, le 12 février 1988

Reponse de
Jacques Chirac

R E P O N S E S

AU QUESTIONNAIRE DU CENTRE D'INGENIERIE
POUR L'INTRODUCTION BOURSIERE DES PME-PMI

COMITE NATIONAL DE SOUTIEN A
LA CANDIDATURE
DE JACQUES CHIRAC

Bernard Monginet

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N° 1 : 30 000 P.M.E.-P.M.I forment la trame et le principal vivier du tissu économique français. La majorité d'entre elles manque de fonds propres. Or 1992 accentuera ce besoin. Quelles mesures comptez-vous prendre pour rechercher des solutions face à cette échéance ?

REPONSE : La politique de réduction des charges et d'allègement des contraintes administratives que le Gouvernement mène depuis deux ans a largement contribué à l'amélioration aujourd'hui constatée de la situation financière des entreprises.

L'accroissement de leurs résultats permet à celles qui le souhaitent d'améliorer leurs fonds propres.

Le problème que vous soulevez ne relève donc pas de mesures spécifiques mais d'un ensemble d'actions destinées à redonner de la vigueur à nos entreprises.

Ces actions sont largement engagées mais l'effort doit être poursuivi pour permettre aux entreprises d'aborder dans de bonnes conditions l'échéance de 1992.

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N° 2 : Des taux d'intérêt réels historiquement très élevés entravent le développement des investissements. La Bourse, en facilitant le développement des fonds propres, ne joue-t-elle pas un rôle de plus en plus déterminant dans ce contexte?

REPONSE : J'accepte tout-à-fait votre analyse et il est certain que les entreprises ont trouvé, au cours des dernières années, des facilités de financement en fonds propres par le biais de la Bourse.

Il faut toutefois ne pas s'enfermer dans une seule modalité de financement ; le décloisonnement des circuits financiers, une concurrence plus forte dans le système bancaire, un accès plus facile au marché obligataire sont également des évolutions positives pour les entreprises.

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N° 3 : L'épargne de proximité ne constitue-t-elle pas un moyen de financement idéal pour les P.M.E. qui n'ont pas la taille suffisante pour accéder au Marché officiel ? Comptez-vous l'encourager, par exemple au moyen d'avantages fiscaux ?

REPONSE :Le développement de l'épargne a été encouragé par diverses formes d'avantages fiscaux. En particulier la loi du 17 juin 1987 sur l'épargne va dans ce sens avec la création du plan d'épargne en vue de la retraite ainsi que l'ordonnance du 21 octobre 1986 sur le développement de l'épargne salariale.

Une mesure récemment adoptée traduit le souci de permettre à un créateur d'entreprise de mobiliser une épargne de proximité. En effet, depuis le 1er janvier une réduction d'impôt de 25% est accordée pour toute souscription en numéraire au capital d'une société nouvellement créée. Les versements sont retenus dans la limite de 10 000 F pour les contribuables mariés. Au-delà de ces mesures, il n'est pas certain dans la perspective du marché unique européen que de nouveaux avantages fiscaux puissent être envisagés.

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N°4 : Les Bourses régionales sont les plus à même de récolter cette épargne de proximité. Comment voyez-vous leur avenir après la suppression du monopole des Agents de Change ?

REPONSE : Le monopole des transactions par les sociétés de bourse qui ont été substituées aux agents de change par la loi du 22 janvier 1988, n'a pas été supprimé. Cette loi est en fait la clé de voute de l'évolution du marché financier français afin de lui permettre de prendre toute la place qui lui revient sur le plan international. Dans ce contexte, les bourses régionales conserveront et même pourront accroître leur influence sur le plan régional en bénéficiant de la vigueur de l'ensemble du marché financier français.

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N° 5 : Comment situez-vous les Bourses régionales dans le contexte Européen?

REPONSE : Les bourses régionales peuvent et doivent occuper une place importante dans le contexte européen.

Je suis convaincu que le dynamisme des équipes qui les animent leur permettra de profiter des perspectives nouvelles offertes par la Communauté.

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N° 6: 30 000 PME dépassent le seuil législatif (c'est-à-dire un capital de 1,5 millions de Frs) qui permet l'appel public à l'épargne. Mais le Marché Officiel ne permet pas de collecter le "Capitalisme Populaire". Aussi, près de 50 PME ont-elles utilisé le Hors Cote depuis quatre ans, avec une technique nouvelle et y ont trouvé environ 500 millions de francs de fonds propres. Pensez-vous que le Hors Cote constitue un moyen à approfondir pour orienter l'épargne populaire vers les PME ?

REPOSE : C'est sans nul doute une solution bien adaptée aux besoins de certaines PME. Mais le fonctionnement du Hors Cote doit être amélioré pour lui permettre de mieux répondre aux attentes des entreprises et des épargnants. Des réflexions sont en cours sur ce sujet.

Paris, le 12 février 1988

QUESTION N° 7 : Les petits porteurs ne risquent-ils pas de pâtir d'un éventuel relèvement des frais de courtage que certaines banques envisagent déjà à la suite de leur rachat de charges ?

REPONSE : Il n'est pas anormal que le coût des transactions soit supporté par les utilisateurs des services boursiers.

Toutefois, dans ce domaine, comme dans d'autres, la concurrence entre les différentes banques et charges est la seule garantie de la vérité des prix. Il est souhaitable que les petits porteurs la fassent jouer.